

LETTRE OUVERTE

Redéploiement forcé : un autoritarisme inacceptable de la collectivité VILLE DE DRANCY !

Cher(e)s collègues, chers agents,

Malgré le principe des collectivités de ne pas ordonner des redéploiements de manière arbitraire et autoritaire, force est de constater que ceci n'a pas été respecté une fois de plus.

Nous apprenons que dans les services concernés, les ordres de redéploiements sont donnés aux agents sans que ceux-ci n'est ni le temps d'adapter leur vie personnelle face à ces nouveaux lieux d'affectation et nouveaux horaires, ni les informations nécessaires sur les protocoles sanitaires en vigueur dans les services où ils vont, ni sur la remise éventuelle de nouveaux EPI, ni même sur la nature des missions qui seront les leurs, l'application ou non de la NBI, de l'IFSE basé sur la fiche de poste.

Il semble qu'une « cellule » de réaffectation pilotée par la DRH agisse ainsi.

Bien sur, ces redéploiements se font avant les consultations des organisations syndicales et des instances paritaires compétentes.(Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de Travail(CHSCT).

Nous vous rappelons que ces mutations liées à l'organisation ou à l'intérêt du service, sont entourées de garanties. Les mouvements comportant un changement de résidence ou une modification de la situation des agents doivent être soumis à avis préalable.

Enfin il est particulièrement cruel de constater que ces redéploiements concernent uniquement les agents de catégorie C.

Aussi, après constats de l'inaction des autres organisations syndicales, afin d'exiger la suspension temporaire de ces redéploiements, la CGT demande à l'autorité de respecté la LOI.

La réussite de ces redéploiements ne peut se faire sans un cadrage et des conditions acceptables tant pour les agents concernés que pour les directions d'accueil.

Nous avons demandé, par lettre (mail) daté du 2 novembre 2020, un comité technique (CT) et un CHSCT exceptionnel duquel le syndicat CGT défendra l'intérêt des agents face à ces agissements autoritaires de la collectivité ! (un CT a eu lieu le 10 novembre sans cette situation en ordre du jour)

Même si l'urgence de la situation est entendable, la précipitation induit des conséquences sur ce redéploiement sans cadrage : risque de brassage de l'épidémie, impact sur la santé psychologique du a un déséquilibre brutale entre la vie professionnelle et familiale.

L'autorité ne souhaite pas répondre à notre demande qui se base sur de la discrimination et non respect du statut particulier des agents.

Nous adressons donc cette « Lettre ouverte » afin que l'autorité respecte la loi, réponde au dialogue social et au bon fonctionnement des services dans cette période de pandémie.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le syndicat CGT demeure plus que jamais à votre disposition pour tout renseignement ou problème rencontrés durant l'accomplissement de votre travail.

N'hésitez pas à nous joindre soit par mail cgt.drancy@gmail.com , soit via notre page Facebook « CGT MAIRIE DRANCY », soit par le biais d'un représentant du syndicat de votre service, de votre secteur, ou de la Bourse du Travail 22 rue de la République 01 48 96 92 40 (le matin).

Drancy le 16 novembre 2020